



LABEL QUAL-E-PREF

LA SOUS-PREFECTURE D'AIX EN PROVENCE

sur le site 455 avenue Pierre Brossolette - 13 617

a obtenu la labellisation QUAL E PREF

Cette labellisation a été délivrée par Socotec Environnement conformément au règlement de labellisation (RLA V1) et

au référentiel QUAL E PREF

(création le 19/12/18 - version du 04/02/2019) établi par le Ministère de l'Intérieur

(Synthèse des engagements de service disponible en annexe(s))

Le label est valable à compter du : 10/02/2020 Jusqu'au : 10/02/2023

Aurélien C. PILOTAZ

Directeur BU Environnement & Sécurité



Annexe 1

Liste des engagements de service

N°PREF/2020/0019

Délivrée le : 10/02/2020 Valable jusqu'au : 10/02/2023

LA SOUS-PREFECTURE D'AIX EN PROVENCE

Synthèse engagements de service

Module 1 : Relation Générale avec les usagers

- 1. Nous vous informons sur les conditions de fonctionnement de nos services
- 2. Un accueil attentif et courtois dans le respect mutuel quel que soit le canal
- 3. A votre écoute pour progresser
- 4. Nous formons nos agents pour améliorer notre qualité de service
- 5. Nous vous orientons vers le bon service et vous prenons en charge
- 6. Nous veillons au confort de nos espaces d'accueil et d'attente
- 7. Nous veillons à limiter votre attente en adaptant notre organisation
- 8. Un Serveur Vocal Interactif local, s'il a été mis en place, vous informe de manière simple et vous met en relation avec un agent
- 9. Nous vous informons de la mise à disposition d'un serveur vocal interactif national « 34 00 » dédié aux démarches sur les titres (hors étrangers)
- 10. Nous répondons à tous vos appels de manière attentive et efficace en limitant au maximum votre temps d'attente
- 12. Nous vous délivrons une information administrative numérique fiable.
- 13. Nous facilitons vos démarches en ligne grâce à une offre de service numérique
- 14. Plus particulièrement, nous facilitons vos démarches en ligne sur les demandes de titres
- 15. Si vous n'avez pas accès à internet pour réaliser vos démarches, nous mettons à votre disposition dans nos locaux un point numérique sécurisé
- 16. Nos courriers et courriels sont compréhensibles et complets
- 17. Nous vous répondons dans un délai annoncé et maîtrisé
- 18. Nous assurons la traçabilité de vos courriers/courriels de demande d'informations pour réduire nos délais



Annexe 1 (suite)

Liste des engagements de service

N°PREF/2020/0019

Module 4 : Relation avec les collectivités territoriales

- 34. Des observations motivées pour le contrôle de légalité
- 35. Une démarche préalable systématique d'information des élus en matière de contrôle budgétaire
- 36. Nous vous répondons dans un délai annoncé et maîtrisé
- 37. Un RDV est proposé pour tout élu ou cadre territorial qui en fait la demande

